

ATTENTION !

ISSPATS, Perte de salaire à partir de juillet

L'avancée souhaitée
pour les PATS devient
une désillusion inacceptable !

La marche des 200 €
mensuels demandée
N'A PAS ÉTÉ ACCORDÉE.



Elle aurait pourtant permis :

De compenser le retard de mise en œuvre

**D'éviter une perte nette de rémunération
de 10 à 50 € par mois**

**UN1TÉ.MI FO REVENDIQUE LE PASSAGE IMMÉDIAT
au 3^{ème} palier du décret pour la PN, la GN, et les SGAMI.**

Suivez-nous



UN1TÉ



04/07/2025